

CAP Locales n° 3 de la DISI-OUEST

16 mai 2012

En préambule, le Président de la CAP, M Bellanger, a exposé le déroulement particulier pour la tenue des 3 CAPL, détaillé le mode de vote et procédé à la vérification du quorum.

- une première CAP siège en formation plénière sur l'approbation du règlement intérieur et l'obligation de discrétion professionnelle.
- les deux autres CAPL siègent en formation restreinte étendue sur les Tableaux d'Avancement (TA), l'une pour l'accès au grade AAPFIP 2ème classe et l'autre pour l'accès au grade AAPFIP 1ère classe.

Les organisations syndicales (**Union SNUI Sud Trésor Solidaires** et **CFDT**) ont lu chacune leur déclaration liminaire.

Le Président, a répondu que la plupart des sujets sont d'ordre national et concerne la Fonction Publique; pour sa part la DGFIP a été très porteuse du 8e échelon et la seule direction à l'avoir obtenu. Quant au plan de qualifications de ces dernières années, il a été très important. Sur les suppressions d'emplois, il n'a pas d'annonce à nous faire étant donné le nouveau contexte gouvernemental. De plus les doctrines et les périmètres d'emplois évoluent, notamment en informatique. Sur les revendications de linéarité de carrière, communes aux deux organisations syndicales, il a fait référence à la notion de mérite et ajouté que l'avancement n'était pas automatique.

- Argumentaire de vote de l'Union Snui-Sud Trésor Solidaires

Sur le Règlement intérieur des CAP locales de la DGFIP

Le règlement intérieur du fonctionnement des CAP Locales de la DGFIP ainsi que la circulaire d'application ont fait l'objet de négociations entre l'Administration et les représentants des personnels.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires y a bien entendu défendu les intérêts des représentants des personnels et au travers de leur mandat les intérêts de l'ensemble des agents concernés par des actes de gestion passés au crible des instances locales.

A l'issue de ces négociations, il persiste, entre autres, deux désaccords importants :

- la restriction des droits des représentants titulaires par rapport à l'existant dans la filière fiscale
- la décision de réunions conjointes ou étendues de toutes les CAP Locales qui, de par l'application conjuguée du règlement intérieur et de la

circulaire, permet ainsi aux organisations non représentées dans un grade de siéger et détourne ainsi le résultat des scrutins d'octobre dernier.

En conséquence, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se prononce « contre » l'adoption du règlement intérieur.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la priorité est à la défense des intérêts individuels et collectifs des agents de la DGFIP. Dans ce cadre, tous les moyens doivent être donnés ou pris par les représentants pour accomplir pleinement leur mandat.

Sur les tableaux :

Les CAPistes Nationaux et locaux . votent "**contre**" les tableaux proposés par l'administration. Le sens de leur vote n'a pas pour objet de dénoncer l'application des règles, qui en général, sont respectées mais de dénoncer :

- l'**insuffisance** des volumes de **promotions**,
- la **non reconnaissance** des **qualifications**,
- l'**absence** de **réponses** aux **revendications**.

En conséquence, les CAPistes ont lu avant chacun des votes ce qui suit :

“ Monsieur le Président,

Les élus de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires refusent les modalités de vote proposées par la Direction générale.

Nous sommes favorables à la promotion des agents à inscrire en priorité.

Nous sommes favorables à la promotion des agents de la plage utile de sélection.

Nous sommes défavorables au fait qu'un agent puisse être écarté d'une promotion par tableau d'avancement.

Nous revendiquons la mise en place d'une carrière linéaire revalorisée et dans ce sens nous sommes donc

aussi favorables à la promotion de tous les agents figurant dans la plage d'appel statutaire.

*Nous ne pouvons donc que voter “ **CONTRE** ” vos propositions.*

Nous demandons que cette explication de vote soit retranscrite dans le procès verbal. ”

• **Résultats des votes des différentes CAP**

CAP	Direction	Union SNUI Sud Trésor Solidaires	CFDT
Règlement intérieur	Pour	Contre	Abstention
TA AAPFIP 2	Pour	Contre	Contre
TA AAPFIP 1	Pour	Contre	Contre

L'Union Snui-Sud Trésor Solidaires a demandé la communication des coupures utilisées pour les tableaux qui nous sont présentés ? c'est-à-dire les éléments de carrière retenus par la direction générale pour déterminer la Plage Utile de Sélection (PUS).

Pour le TA de passage en AAP1 => AAP 2eme classe 8e échelon du 01/03/2011
Pour le TA de passage en AAP2 => AA 1ère classe 5e échelon du 27/11/2011

Les tableaux d'avancement sont uniques depuis cette année 2012. Les nouvelles modalités d'inscription sont donc mises en œuvre

En effet, tous les agents remplissant les conditions statutaires au 31.12.2012 définies dans le tableau ci-dessous font partie tout d'abord de la Plage d'Appel Statutaire (PAS).

Ensuite au niveau national (CAPN) les contraintes budgétaires détermineront les agents réellement promus.

Rien n'est définitif avant la tenue des CAPN !!!

Le calendrier prévisionnel indique les dates du 14/06 pour CAPN/TA AAP2
et du 04/07 pour CAPN/TA AAP1

Sous réserve des possibilités de promotion, l'inscription sur le tableau d'avancement s'effectuera dans l'ordre décroissant de mérite déterminé en fonction de l'échelon, de l'ancienneté d'échelon, de l'ancienneté dans le corps, et du total des évolutions de notation des 3 dernières années.

La date d'effet des tableaux d'avancement est le 1^{er} janvier 2012.

AA FIP 1ère classe à AA PFIP 2ème classe	Peuvent être promus les agents ayant atteint le <u>5^{ème} échelon</u> et comptant <u>6 années de services</u> effectifs dans leur grade.
AAP FIP 2ème classe à AAP PFIP 1ère classe	Peuvent être promus les agents AAP 2 ayant atteint au moins <u>2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon</u> et comptant <u>6 années de services</u> effectifs dans leur grade.

A noter : Suite au protocole Jacob, il n'y a plus de liste d'aptitude pour le grade d'AAFIP 1. Désormais, les agents administratifs des Finances Publiques de 2ème classe, seront promus par tableau d'avancement au grade d'agent administratif des Finances Publiques de 1ère classe.

• ***Pour l'UNION SNUI-SUD TRESOR SOLIDAIRES, vos représentants élus présents :***

Jocelyne FALOUR , jocelyne.falour@dgfip.finances.gouv.fr
Annick LANDREAU, annick.landreau@dgfip.finances.gouv.fr
Mohammed BSSAIBIS, mohammed.bssaibis@dgfip.finances.gouv.fr

notre site local : www.snui.fr/snui-locaux/D44



Déclaration liminaire des représentants des personnels élus à la CAP n° 3

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner les projets de tableau d'avancement aux grades d'AAPFIP de 2^{ème} classe et d' AAPFIP de 1^{ère} classe. Ces CAP sont donc pour nous l'occasion de développer les revendications que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires porte pour les agents de catégorie C.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires exige pour les agents de catégorie C la mise en place d'une véritable carrière linéaire revalorisée. Cette carrière doit débiter à l'indice 340 pour atteindre l'indice 520 en 23 ans et 6 mois avec un échelonnement permettant d'atteindre les 2/3 de la carrière en 12 ans et 6 mois.

En effet, tous les agents titulaires d'un des grades de la catégorie C (Administratifs) sont appelés à exercer les mêmes fonctions et à assurer les mêmes missions. Dès lors, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne peut que condamner l'existence de barrage pour atteindre l'indice terminal du corps.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique parallèlement un recrutement direct à l'échelle 5 de rémunération.

Après la décision ministérielle d'activer le 8^{ème} échelon, la mise en place d'un tableau d'avancement pour l'accès à cet échelon est inadmissible. Il écarte un certain nombre d'agents qui vont partir à la retraite sans ce gain indiciaire supplémentaire. Nous vous rappelons que l'Union a déposé un recours au Conseil d'état.

L'Union exige que ce nouvel indice terminal soit appliqué à TOUS les 7^{ème} échelon ayant l'ancienneté suffisante.

La carrière C, telle qu'elle est redéfinie par le dispositif « Jacob », est loin de répondre à nos exigences de revalorisations indiciaires justifiées par la nécessité de reconnaître à un juste niveau les qualifications des agents de catégorie C de la DGFIP. Le régime indemnitaire commun représente mensuellement 100 points d'indice. Nous exigeons son intégration dans le traitement.

Les différents conflits sociaux qui ont animé la DGFIP et le Ministère ces dernières années ont amené les Ministres successifs à décider de plans sociaux et autoriser ainsi des volumes de promotions exceptionnelles. Ces mesures étaient rendues nécessaires par les blocages de carrière dont sont victimes les agents de catégorie C du fait des pyramidages imposés par la Fonction Publique.

Avec la LOLF, les pyramidages ont été rayés des statuts. Depuis l'application des dispositions du décret de 2005 instituant le système des ratios « promus/promouvables », c'est donc un taux de promotion qui est décidé chaque année.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires condamne ce système injuste, car sans pyramidage de grade, les agents devraient tous être promus dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté et de durée de service dans leur grade.

Ce système est d'autant plus contestable qu'il est mis en application dans un contexte de suppressions d'emplois et donc de réduction sensible des recrutements. En fait, d'année en année, le volume des agents promus est au mieux maintenu par une augmentation du taux de promotion. En réalité, il est en baisse notable par rapport aux volumes des années précédentes. Les agents restant sur le « carreau » ressentent cette situation comme une sanction à leur égard alors même qu'elle est la conséquence d'une politique de restriction budgétaire qui fragilise le Service Public et dont ils ne sont nullement responsables.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce enfin l'évolution des doctrines d'emplois sans contrepartie et exige des transformations massives d'emplois de C en B ouvertes principalement à la promotion interne. Là non plus les annonces du Ministre pour l'ensemble de la DGFIP ne sont pas à la hauteur des attentes des agents. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique toujours la mise en place de plan pluriannuel ambitieux.

L'Union Snui-Sud Trésor Solidaires de la DISI-OUEST formule localement deux demandes :

M Le Président pourriez-vous nous communiquer la liste des effectifs concernant la catégorie C de la DISI-OUEST, par ordre de grade et mention de la date d'accès ?

Nous n'avons trouvé nulle part la liste des représentants pour le grade AAPFIP 2 , pourriez-vous ajouter sur le site de la DISI-OUEST le résultat des tirages au sort concernant cette catégorie d'agents ?